

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

**PRESENTS**: LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1<sup>ère</sup> adjointe), DANIERE Sébastien (2<sup>e</sup> adjoint), GONDEAU Stéphanie (3<sup>e</sup> adjointe), CHAUX Mickaël, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain.

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes FONGY Carole, BELOT Stéphanie, BUFFIN Valérie, Mr BRETON Jean-Jacques.

**ABSENT** : Mr AUBONNET Michel

=====  
Ordre du jour :

- Intervention de Mr SOUPE de VEOLIA pour la présentation du projet débitmètres.
- Approbation dossier et financement extension réseau électrique route de Belviré.
- Présentation projet implantation d'un équipement pour le déploiement du très bas débit,
- Approbation convention mise à disposition salle de classe au profit de l'OGEC de l'Ecole St Paul.
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire le maire présente ses vœux à l'ensemble du conseil municipal pour cette nouvelle année et souhaite que les projets se poursuivent pour l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire présente Mr Jérôme SOUPE, responsable de l'agence VEOLIA de CHARLIEU venu apporter des informations sur le dossier d'installation de débitmètres de sectorisation sur le réseau. Le conseil municipal souhaitait avant de s'engager avoir des précisions à ce sujet.

Monsieur SOUPE explique que notre réseau fait 33 km de long et quand cas de fuites la méthode de recherche actuelle est assez longue et la découverte d'une fuite peut prendre plusieurs semaines. Généralement se sont des petites fuites qui sont constatées sur le réseau et donc difficilement décelables, ces fuites impactent le taux du rendement du réseau et aussi l'environnement car l'eau perdue dans la nature est une eau traitée et à donc des conséquences. La mise en place des débitmètres permettrait de déceler plus facilement et plus rapidement les fuites. Le coût de cette installation s'élève à 26 083 € HT, mais il s'agit d'une estimation haute, une subvention par l'Agence de l'Eau peut être obtenue.

Monsieur le maire remercie Mr SOUPE pour ses explications.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire apporte une précision sur le dernier compte rendu au sujet de l'offre d'achat d'un terrain au malviré : l'offre d'achat au prix du marché a été proposé au propriétaire, Mr LALLEMENT, qui a refusé notre offre, un administré ayant fait une offre supérieure. Par conséquent, cette affaire reste sans suite.

Monsieur le Maire présente les excuses de Mr BRETON Jean-Jacques, Mmes FONGY Carole, BUFFIN Valérie et BELOT Stéphanie.

Désigne Madame Stéphanie GONDEAU comme secrétaire de séance.

## ➤ **PROJET INSTALLATION DEBITMETRES**

Après avoir entendu les explications de Mr SOUPE de VEOLIA EAU, et devant le coût estimatif proposé qui s'avère très élevé, le conseil municipal souhaite qu'un devis plus précis et moins onéreux soit sollicité auprès de VEOLIA. Une demande de subvention sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil municipal n'est pas défavorable à cette opération d'un point de vue éthique mais d'un point de vue économique le trouve trop onéreux, par conséquent au vu du nouveau devis et de la réponse de l'agence de l'eau à notre demande de subvention une décision sera prise ultérieurement.

## ➤ **FINANCEMENT DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DE BELVIRE**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension du réseau électrique qui s'avère nécessaire route de Belviré pour permettre la construction d'une maison d'habitation. Une première offre du SIEL nous est parvenue pour une extension en souterrain pour un montant à la charge de la commune de 7 229.40 € pour 90 mètres linéaires. Au vu du coût le maire a demandé au SIEL de faire une seconde offre avec des travaux en aérien : le coût s'élève à 4 043.40 €.

Le conseil municipal **DECIDE** de retenir la solution d'une extension du réseau en aérien pour un coût restant à charge à la commune de 4 043.40 €.

## ➤ **INSTALLATION D'UNE ANTENNE TRES BAS DEBIT**

Monsieur le maire présente le projet du SIEL qui procède actuellement à la mise en place d'un réseau très bas débit sur le département destiné au fonctionnement des objets dits « objets connectés » et cherche des lieux pour développer ce réseau par l'installation d'antennes. Une antenne émet de très faibles quantités d'ondes. Le SIEL propose l'installation d'une antenne soit sur l'église soit sur le réservoir d'eau situé au Montrolland. Le coût de cette opération étant totalement pris en charge par le SIEL.

Le conseil municipal **ACCEPTE** l'installation d'une antenne très bas débit de préférence sur le réservoir du Montrolland et de **ACCEPTE** de passer une convention avec le SIEL.

## ➤ **CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE AU PROFIT DE L'OGEC DE L'ECOLE ST PAUL (SALLE DE CLASSE).**

Monsieur le maire informe que depuis des années la salle de classe jouxtant la salle des fêtes et faisant partie du bâtiment appartenant à la commune est utilisée par l'école St Paul. Une convention de mise à disposition gracieuse doit être établie afin que chacun soit couvert en cas d'incident et ainsi fixer les droits et obligations de chacun.

Le conseil municipal **APPROUVE** la convention et précise que le local est uniquement destiné à des fins d'enseignements. Mr DANIERE étant président de l'OGEC ne participe donc pas à la discussion et au vote.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **- Subventions organismes extérieurs :**

La MFR de St Germain Lespinasse et l'association France Alzheimer ont sollicité la commune pour l'octroi de subventions. Le conseil municipal n'y donne pas suite.



**- Installation d'une naturopathe :**

Monsieur le maire présente la demande de Mme COUTURIER Nathalie qui souhaite s'installer comme naturopathe et qui est à la recherche d'un local. Un local situé à l'étage du bâtiment abritant le bar a été visité par Mme COUTURIER qui est intéressée. Quelques travaux de rafraîchissement de la pièce (démontage de box, peinture et réfection du sol) seront réalisés par Mme COUTURIER. La commune installera un nouveau radiateur dans la pièce après devis. Le couloir et les sanitaires jouxtant ce local seront également mis à sa disposition et seront communs si un jour le second local (ancienne cuisine du don du sang) situé également à l'étage était occupé par un autre professionnel. Le loyer proposé est de 120 € mensuel et 30 € de charges locatives. Un conseiller municipal propose qu'un sous compteur électrique soit installé pour connaître les consommations électriques précises liées à ce local, un devis sera sollicité auprès d'un fournisseur.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de consentir la location d'une pièce, d'un couloir qui fera office de salle d'attente et de sanitaires à Mme COUTURIER pour un loyer de 120 € et 30 € de charges locatives mensuellement. Le local sera mis à sa disposition dès qu'il sera fonctionnel.

**- Problème de fonctionnement du poêle à granulés du bar communal :**

Monsieur le maire explique que depuis quelques semaines le poêle à granulés présente des problèmes de fonctionnement, après maintes interventions, il s'avère qu'une pièce est défectueuse, le fournisseur du poêle n'étant plus en activité suite à sa liquidation judiciaire THERMI DEPANNAGE est intervenu mais ne parvient pas à trouver la pièce défectueuse. Un conseiller municipal tente de contacter le fabriquant pour trouver la pièce.

**- Dégradation mur garage école publique :**

Monsieur le maire explique que les enseignants ont signalé un problème important au niveau d'un mur du garage de l'école qui se dégrade dangereusement. Un artisan s'est rendu sur les lieux cette semaine et propose dans un premier temps d'étamper le mur dans les prochains jours par mesure de sécurité. La construction d'un nouveau mur en doublure de l'actuel est préconisée par l'artisan, un devis pour ce travail va nous être adressé.

**- Centenaire :**

Monsieur le maire informe que Mme Renée RABY a fêté ses 100 ans début janvier. Cet anniversaire aurait dû être célébré par la commune lors de la cérémonie des vœux qui a été annulée en raison des conditions sanitaires. Par conséquent, un bouquet de fleurs a été offert par la municipalité à Mme RABY qui a adressé ses remerciements au conseil municipal pour cette délicate attention.

**- Prévision d'une opération de taille de divers arbres :**

Monsieur le maire informe qu'il serait nécessaire de procéder à une opération de taille de plusieurs arbres situés sur la commune (école, cantine etc...). L'intervention d'un professionnel est nécessaire, un devis sera sollicité.

**- Projet extension salle des sports :**

Monsieur le maire indique que plusieurs demandes de subventions avaient été sollicitées pour le projet d'extension de la salle des sports, celles du Département et de la Région ont été obtenues. Aucune réponse sur la demande de subvention de l'Etat (DSIL) n'a été rendue. Monsieur le maire a rencontré dernièrement Mme le sous-préfet et a évoqué ce dossier qui au final n'a pas été accordé.

Il est maintenant nécessaire de connaître le coût de cette opération, pour cela des devis seront sollicités auprès d'artisans.

## **- Commission Communale des Impôts Directs**

Une réunion est prévue le jeudi 10 mars prochain à 9 h 00. 40 dossiers doivent être examinés principalement liés à l'opération de revalorisation des valeurs locatives qui a été lancée courant de l'été 2021 sur la commune pour les biens immobiliers classés en catégories 7 et 8. Monsieur le maire demande aux membres de la commission de bien vouloir être présents à cette réunion importante. Des membres de la commission propose de décaler l'heure de réunion à 14 h 00. Cette modification sera soumise au centre des impôts.

Parole est donnée aux conseillers municipaux :

Mme GONDEAU rappelle que la recyclerie BA BROCC avait décidé d'offrir aux enfants de la commune la possibilité d'assister à un spectacle : celui-ci aura lieu le 2 Avril prochain. Des précisions sur son organisation seront apportées ultérieurement.

Une intervenante se propose d'organiser une rencontre sur la commune pour les familles qui le désirent sur le thème de « la communication non violente », cette manifestation est prévue le 25 mars prochain, les modalités sur l'organisation de cette opération seront précisées ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.